

# JOURNAL OFFICIEL

La présente édition  
ne contient pas  
les publications  
contenant des données  
personnelles protégées.  
Dès lors, seule  
la version officielle  
sur papier fait foi.

JAA 2800 Delémont – 36<sup>e</sup> année – N° 14 – Mercredi 9 avril 2014

Le « Journal officiel de la République et Canton du Jura » paraît chaque semaine, le mercredi. Terme de la remise des publications: le lundi à 12 heures. Ce délai peut être avancé si la date de parution est jour férié. Abonnement: 70 francs par an. Vente au numéro: Fr. 1.80. Editeur: Pressor SA, Centre d'impression et d'arts graphiques, Delémont, tél. 032 421 19 19, fax 032 421 19 00. Compte de chèques postaux 12-874158-4.

Tarif des insertions: Fr. 1.55 le mm, sur deux colonnes à la page (une colonne: 85 mm de large). Une publication ne peut être retirée que par une personne compétente; si la composition est terminée, elle est facturée. Les ordres de retrait ne peuvent être donnés que jusqu'au mardi, à 8 h 30. **Adresse postale pour l'envoi des publications:** « Journal officiel de la République et Canton du Jura », case postale 553, 2800 Delémont 1. **Courriel:** [journallofficiel@pressor.ch](mailto:journallofficiel@pressor.ch)

## Publications des autorités cantonales

Chancellerie d'Etat

### Suppression de numéros du Journal Officiel en l'an 2014

L'édition hebdomadaire du Journal officiel sera supprimée aux dates suivantes:

Mercredis: 1<sup>er</sup> janvier, 23 avril, 4 juin, 23 juillet, 6 août, 31 décembre.

Delémont, décembre 2013

Le chancelier d'Etat: Jean-Christophe Kübler

Chancellerie d'Etat

### Convocation du corps électoral Votation fédérale du 18 mai 2014

Le Conseil fédéral a fixé au **18 mai 2014** le vote populaire concernant:

- l'arrêté fédéral du 19 septembre 2013 concernant les soins médicaux de base (contre-projet direct à l'initiative populaire « Oui à la médecine de famille »);
- l'initiative populaire du 20 avril 2011 « Pour que les pédophiles ne travaillent plus avec des enfants »;
- l'initiative populaire du 23 janvier 2012 « Pour la protection de salaires équitables (Initiative sur les salaires minimums) »;
- la loi fédérale du 27 septembre 2013 sur le fonds d'acquisition de l'avion de combat Gripen (Loi sur le fonds Gripen).

Le corps électoral est convoqué aux urnes pour se prononcer sur ces objets.

#### Droit de vote

Sont électeurs en matière fédérale:

- Les Suisses âgés de 18 ans, qui ont leur domicile politique dans une commune du canton;
- Les Suisses de l'étranger conformément à la loi fédérale du 19 décembre 1975 sur les droits politiques des Suisses de l'étranger;
- Les gens du voyage votent dans leur commune d'origine.

#### Clôture du registre des électeurs

Le registre des électeurs est clos la veille du scrutin à 18 heures. Aucune correction ne peut lui être apportée jusqu'à la clôture du scrutin.

#### Ouverture et clôture du scrutin

Le scrutin est ouvert du vendredi au dimanche aux heures fixées par le Conseil communal. Il doit être ouvert au moins dans les temps suivants:

- le dimanche de 10 à 12 heures.

Le scrutin est clos le dimanche à 12 heures.

#### Exercice du droit de vote

- Vote personnel à l'urne: l'électeur exerce son droit en déposant personnellement son bulletin dans l'urne.
- Vote par correspondance: l'électeur qui le souhaite peut voter par correspondance avec l'enveloppe de transmission dans laquelle il reçoit son matériel de vote, dès sa réception. Il glisse son bulletin dans la petite enveloppe de vote, la ferme et la glisse dans l'enveloppe de transmission. Il signe sa carte d'électeur, y inscrit le numéro postal et le nom de sa commune de vote et la glisse dans l'enveloppe de transmission de façon à ce que l'adresse du secrétariat communal apparaisse dans la fenêtre transparente. L'électeur ferme l'enveloppe de transmission et l'affranchit selon les tarifs en vigueur. L'enveloppe envoyée par courrier postal doit parvenir à l'administration communale au plus tard le vendredi précédant le jour du scrutin. L'électeur peut également glisser son enveloppe de transmission non affranchie dans la boîte aux lettres de l'administration communale ou la remettre directement au guichet de l'administration communale.
- Suisses de l'étranger: ils peuvent voter par correspondance depuis l'étranger.

#### Duplicata

Un duplicata de la carte d'électeur peut être délivré au plus tard quarante-huit heures avant l'ouverture du scrutin.

#### Voies de recours

Les recours éventuels contre ce scrutin doivent être adressés par pli recommandé au Gouvernement cantonal dans les trois jours qui suivent la découverte

du motif du recours, mais au plus tard le troisième jour après la publication des résultats officiels dans le Journal officiel du Canton. Pour le surplus, sont applicables les articles 77 et 81 de la loi fédérale sur les droits politiques.

Delémont, le 9 avril 2014

La Chancellerie d'Etat

République et Canton du Jura

### Extrait du procès-verbal de la séance du Gouvernement du 25 mars 2014

Par arrêté, le Gouvernement a nommé membres de la commission d'orientation scolaire et professionnelle:

- M. Charles-André Schäublin, représentant du Centre d'enseignement professionnel des industries de la métallurgie;
- M<sup>me</sup> Nicole Ventura, représentante de l'OrTra jurassienne santé-social;
- M<sup>me</sup> Emilie Mœschler, représentante UNIA;
- M<sup>me</sup> Fabienne Turberg, représentante Syna;
- M<sup>me</sup> Amelia Vitalba, représentante de la Fédération jurassienne des parents d'élèves;
- M. Samuel Rohrbach, représentant du Syndicat des enseignants jurassiens;
- M. Olivier Etique, représentant du Service de l'action sociale;
- M<sup>me</sup> Joanna Eck, en formation du secondaire II;
- M<sup>me</sup> Fanny Montavon, en formation du secondaire II;
- M<sup>me</sup> Sylvie Courvoisier Marti, représentante du Service de l'enseignement;
- M<sup>me</sup> Patricia Voisard Vollmer, Service de la formation des niveaux secondaire II et tertiaire;
- M<sup>me</sup> Bérénice Carron, représentante du Service des arts et métiers et du travail;
- M<sup>me</sup> Angela Fleury, représentante du Bureau de l'égalité.

Les membres sont nommés pour la période législative en cours.

Les membres sont rééligibles.

Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

Certifié conforme.

Le chancelier d'Etat: Jean-Christophe Kübler  
République et Canton du Jura

### Extrait du procès-verbal de la séance du Gouvernement du 25 mars 2014

Par arrêté, le Gouvernement a nommé membres du Groupe de travail intercantonal chargé de la redéfinition des missions de la Commission culturelle interjurassienne:

- M. Christophe Schaffter, député au Parlement jurassien, Delémont;
- M. Michel Hauser, chef de l'Office de la culture, Porrentruy;
- M. Jean Marc Voisard, délégué aux Affaires culturelles, Delémont.

Le secrétariat est assuré, pour la partie jurassienne, par M. Gilles Kaeser, collaborateur scientifique aux Affaires culturelles, Colombier.

Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

Certifié conforme.

Le chancelier d'Etat: Jean-Christophe Kübler

Département de l'Environnement et de l'Equipement

### Etablissement des zones de protection du captage d'Abbévillers (F)

Requérante: Syndicat intercommunal des eaux d'Abbévillers (F)

Projet: établissement du plan des zones de protection du captage d'Abbévillers (F) pour le forage Jean Burin, Commune de Fahy.

Une aire d'alimentation Zu est délimitée pour la protection du captage. Cette aire correspond à un périmètre de vigilance rappelant la vulnérabilité particulière des eaux souterraines. Elle n'exige pas de restrictions particulières à l'utilisation du sol (constructions ou exploitations agricoles notamment). L'application stricte des règles de protection des eaux y est indispensable.

Les limites de l'aire d'alimentation figurent sur un plan détaillé. Ce document peut être consulté au secrétariat communal de la commune de Fahy.

Dépôt public de la demande, avec un plan, jusqu'au 15 mai 2014 inclusivement, au secrétariat communal de la commune de Fahy, où les oppositions faites par écrit et motivées seront reçues jusqu'à cette date.

Delémont, le 1<sup>er</sup> avril 2014

Le Ministre de l'Environnement et de l'Equipement:  
Philippe Receveur

Département de la Formation,  
de la Culture et des Sports

### Année scolaire 2014-2015: journées cantonales de sport scolaire

Sur la base des propositions présentées par l'Office des sports (OCS), le Centre jurassien d'enseignement et de formation et le Service de l'enseignement arrêtent comme il suit les journées cantonales de sport de l'année scolaire 2014-2015:

- A) Journées sportives organisées dans le cadre de la scolarité obligatoire
- B) Journées sportives destinées aux étudiants-es et aux apprentis-es jurassiens-ennes.
- C) Manifestations nationales

#### A) Manifestations cantonales: journées sportives organisées dans le cadre de la scolarité obligatoire

##### Athlétisme

- **Mercredi 24.09.2014** à Delémont
- Avec qualification pour les 11<sup>es</sup> années pour la Journée suisse de sport scolaire 2015.
- Journée interjurassienne (Jura et Berne francophone).
- Manifestation réservée aux filles et aux garçons des degrés 10 et 11 H.

##### Jeux dans l'eau

- **Mercredi 19.11.2014 et jeudi 20.11.2014** à Delémont
- Piscine du centre sportif de la Blancherie.
- Journée interjurassienne (Jura et Berne francophone).
- Manifestation réservée aux filles et aux garçons des degrés 7 et 8 H.

##### Tournoi de tchoukball et de badminton

- **Mercredi 28.01.2015 à Porrentruy** – Oiselier – Banné – Tilleuls et Sous-Bellevue.
- Manifestation réservée aux filles et aux garçons des degrés 8 et 9 H.
- Equipes formées de 6 élèves (3 garçons / 3 filles – Mixité obligatoire: +/- 1 élève).

Basketball

- Eliminatoires et finales: **Mercredi 01.04.2015** à Porrentruy – Oiselier, Tilleuls et Sous-Bellevue.
- Manifestation réservée aux garçons 10<sup>e</sup> année H et aux garçons et aux filles 11<sup>e</sup> année H.
- Avec qualification pour la Journée suisse de sport scolaire 2015 (pour la 1<sup>re</sup> équipe classée de 11<sup>es</sup> années G + F).

Mini-volleyball

- Eliminatoires et finales: **Mercredi 01.04.2015** à Delémont – Blancherie – Gros-Seuc.
- Manifestation réservée aux filles 10<sup>e</sup> année H et aux garçons et aux filles 11<sup>e</sup> année H.
- Avec qualification pour la Journée suisse de sport scolaire 2015 (pour la 1<sup>re</sup> équipe classée de 11<sup>e</sup> année G + F).

Football (7 x 7)

- **Samedi 09.05.2015** à Bassecourt, Courtételle, Delémont et Vicques (pas de championnat officiel ce jour-là).
- Organisation du tournoi de football à sept par le Département « Juniors » de l'AJF et l'OCS en vue de la participation, en juin 2015, à la Finale de la Coupe Crédit Suisse pour écoliers à Bâle.
- Manifestation réservée aux garçons et aux filles des degrés 6 à 11 H.

Jeux d'agilité et de coordination

- **Mercredi 17.06.2015 & jeudi 18.06.2015** à Bassecourt - terrain FSG.
- Par équipe de 6 (mixité possible).
- Manifestation réservée aux filles et garçons des degrés 5 et 6 H.

**B) Manifestations cantonales:****journées sportives destinées aux étudiants-es et aux apprentis-es jurassiens-ennes**Journée polysportive « EMS - PRO »

- **Vendredi 16.01.2015** à Delémont et Moutier.
- Journée interjurassienne (Jura et Berne franco-phonie).
- Manifestation réservée aux jeunes gens et jeunes filles des écoles du secondaire 2.

GiantxTour

- **Janvier - février 2015** à La Lenk / Berne.
- Compétition de boardercross et de saut freestyle à skis ou snowboard.
- Journée de qualifications réservée aux jeunes gens et aux jeunes filles du secondaire 2 du Jura et du Jura bernois.
- Finales suisses: date et lieu non encore connus.
- Organisation: Rivella giantxTour by Dakine.

**C) Manifestations nationales**Journée suisse de sport scolaire

Le lieu et la date de la Journée Suisse de Sport Scolaire 2015 ne sont pas encore connus. La République et Canton du Jura sera toutefois représentée dans les disciplines sportives suivantes: athlétisme - basket-ball - volleyball - gymnastique aux agrès.

Coupe Credit Suisse pour écoliers: Bâle

Les vainqueurs des catégories 6, 7, 8, 9, 10 et 11<sup>es</sup> H « Garçons » et « Filles » du tournoi cantonal scolaire de football (samedi 09.05.2015) représenteront le Jura aux Finales de la Coupe Crédit Suisse pour écoliers à Bâle en juin 2015 (date définitive non encore arrêtée).

**D) Conditions générales de participation**

- Les directions d'école sont invitées à respecter les directives relatives à l'organisation des manifestations et compétitions sportives cantonales organi-

sées par l'Office des sports dans le cadre du sport scolaire facultatif du 22 mai 1995.

- Les écoles facilitent la participation des élèves aux joutes cantonales de sport scolaire.
- Un-e enseignant-e **doit accompagner et encadrer** les élèves qui participent à ces manifestations sportives, et ce, du départ de la localité au lieu de la manifestation et retour.  
L'enseignant-e et les élèves utilisent **le même moyen de transport** (train ou car).
- Les écoles font en sorte que la participation à ces journées sportives crée le moins de perturbation possible dans le cours normal de l'enseignement.
- Tous les élèves et les enseignants-es qui ne sont pas concernés-ées par ces épreuves sont astreints à suivre ou à dispenser l'enseignement comme à l'accoutumée. Le cas échéant, un horaire spécial est mis en place.
- Les directions d'école et les enseignants-es sont priés-ées de prendre connaissance et de respecter les dispositions et droits de participation relatifs à chacune des manifestations.
- En cas d'**accident**, les participants sont placés **sous la responsabilité de l'école ou de la commune.**

**E) Inscriptions**

L'Office des sports transmettra, par messagerie électronique, au moins deux mois à l'avance, les informations et les formules d'inscription relatives à chacune des manifestations.

Le programme détaillé parviendra à toutes les équipes inscrites et/ou à tous les participants au moins trois semaines avant la manifestation.

**F) Organisation**

La responsabilité de l'organisation des Journées cantonales de sport scolaire incombe à l'Office des sports.

Delémont, le 31 mars 2014

Département de la Formation,  
de la Culture et des Sports

---

Service de l'économie rurale

**Indemnisation pour la formation des éleveurs de chevaux**

Le Canton du Jura recommande aux éleveurs de chevaux de parfaire leur formation en suivant les cours dispensés par les différentes organisations régionales. Pour les formations spécifiques, qui ne sont pas dispensées dans le Canton, une indemnisation peut être octroyée.

Les demandes doivent être adressées au *Service de l'économie rurale*, « Formation en élevage chevalin », CP 131, 2852 Courtételle, en joignant le programme des cours suivis ainsi que les justificatifs des dépenses. Période concernée: 1<sup>er</sup> novembre 2013 au 31 octobre 2014. Délai pour l'envoi des demandes: 1<sup>er</sup> novembre 2014.

Le Chef du Service de l'économie rurale:  
Jean-Paul Lachat

---

Service de l'économie rurale

**Subventions à l'exportation pour chevaux en 2014**

Le Canton du Jura soutiendra à nouveau l'exportation de chevaux durant l'année 2014 par l'octroi de subventions à l'exportation. Le bénéficiaire des subventions est le propriétaire du cheval. Il doit l'avoir acquis avant l'âge de 18 mois, résider dans le Canton du Jura

depuis 2 ans au moins (domicile fiscal) et être membre actif d'un syndicat d'élevage rattaché à la Fédération jurassienne d'élevage chevalin.

Les chevaux franches-montagnes appartenant aux catégories B ou C du stud-book (test en terrain réussi) ainsi que les demi-sang enregistrés au stud-book pourront en bénéficier, pour autant qu'ils soient âgés de 3 à 5 ans.

**Les demandes de subvention doivent être envoyées, sur le formulaire ad hoc, à la Chambre jurassienne d'agriculture, rue St-Maurice 17, CP 122, 2852 Cour-tételle, dès que le cheval est exporté. Dernier délai d'envoi: 5 janvier 2015.**

Le formulaire «*Demande de subvention pour l'exportation de chevaux durant l'année 2014*» ainsi que les «*Prescriptions pour l'octroi de subventions pour l'exportation de chevaux durant l'année 2014*» peuvent être téléchargés sur [www.jura.ch/DEC/ECR/Productionanimale.html](http://www.jura.ch/DEC/ECR/Productionanimale.html), commandés à la Chambre jurassienne d'agriculture (032 426 53 54) ou au Service de l'économie rurale (032 420 74 12).

Courtemelon, mars 2014

Le chef du Service de l'économie rurale:  
Jean-Paul Lachat

---

## **Courroux-Courcelon**

Service des infrastructures

### **Restriction de circulation**

Vu les articles 3 et 106 de la loi fédérale du 19 décembre 1958 sur la circulation routière (LCR), l'article 107 de l'ordonnance fédérale du 5 décembre 1979 sur la signalisation routière (OSR), l'article 2 de la loi cantonale du 26 octobre 1978 sur la circulation routière et l'imposition des véhicules routiers et des bateaux et l'article 52 de la loi du 26 octobre 1978 sur la construction et l'entretien des routes, la République et Canton du Jura, par le Service des infrastructures, publie la restriction de circulation routière:

#### **– Route cantonale N° 250.2 Courroux – Vicques Carrefour Est de Courcelon**

Pose du signal OSR 2.30 «Vitesse maximales 60 km/h» avant l'entrée Est de Courroux à une distance d'environ 450 m du signal d'entrée de localité. La prescription OSR 2.44 «Interdiction de dépasser» accompagne la nouvelle signalisation. De ce fait, la restriction actuellement en vigueur est prolongée sur la distance de 450 m afin d'englober le carrefour susmentionné.

Cette restriction est temporaire pour une durée maximale de 6 semaines. Elle est liée à l'achèvement des travaux du pont de la Saline dans le village de Courcelon.

Delémont, le 2 avril 2014

Service des infrastructures  
L'ingénieur cantonal: Jean-Philippe Chollet

---

## Publications des autorités communales et bourgeoises

### Châtillon

#### Assemblée bourgeoise, mardi 6 mai 2014, à 20 h, au RAB3

Ordre du jour:

1. Lecture et approbation du PV de l'Assemblée du 26.11.2013
2. Comptes 2013
3. Démissions de la caissière
4. Divers et imprévus

#### Recherche d'une caissière

Les actes de candidature doivent être remis au Président, M. Seuret Pierre-Alain, Chenal 21, 2843 Châtillon sous plis fermé avec mention « Elections », jusqu'au 31 mai 2014, 20 h.

Les actes de candidature doivent porter la signature manuscrite des candidats et celle d'au moins 10 ayants droit.

Si les candidats présentés ne sont pas plus nombreux que les postes à repourvoir, ils sont élus sans vote (élection tacite).

Châtillon, le 25 mars 2014

Au nom du Conseil bourgeois  
Le président: Pierre-Alain Seuret  
La secrétaire: Cindy Cortat

### La Courtine

#### Assemblée des délégués de la Communauté scolaire, mercredi 30 avril 2014, à 20 h 15, à l'école secondaire de Bellelay

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la séance du 25 septembre 2013
2. Désignation de deux scrutateurs
3. Comptes 2013
4. Rapport des vérificateurs des comptes
5. Informations sur la marche de l'école
6. Divers

La Courtine, le 31 mars 2014

Le président de la commission scolaire:  
Laurent Schüpbach

### Fontenais

#### Assemblée communale extraordinaire, mercredi 23 avril 2014, à 20 h 15, Salle culturelle du bâtiment des services communaux de Fontenais

Ordre du jour:

1. Approuver le procès-verbal de l'assemblée communale du 3 février 2014.
2. Accepter à l'indigénat communal M<sup>me</sup> Serena Sambade, ressortissante espagnole, domiciliée à Fontenais.
3. Accepter à l'indigénat communal M<sup>me</sup> Liliana Da Silva Martins, ressortissante portugaise, domiciliée à Fontenais.
4. Prendre connaissance du projet de modification du plan d'aménagement local de la parcelle N° 4, sise à la Route de Porrentruy, à Fontenais.
5. Prendre connaissance et voter un crédit de cautionnement de 30'000 francs, en faveur du FC Bressaucourt. Donner les compétences au Conseil communal pour se procurer les fonds nécessaires.

6. Prendre connaissance et voter une consolidation de 1'560'626.20 francs pour la réfection de la rue des Voirdgerats. Donner les compétences au Conseil communal pour la consolidation.
7. Prendre connaissance de l'étude de rénovation de la Chapelle de Ste-Croix;
  - a) présentation du projet
  - b) voter l'entrée en matière sur le principe d'un soutien financier, qui fera l'objet d'un point à l'ordre du jour d'une prochaine assemblée.
8. Divers.

Le procès-verbal de l'assemblée mentionnée sous chiffre 1 peut être consulté au secrétariat communal ou sur le site internet [www.fontenais.ch](http://www.fontenais.ch) Les demandes de compléments ou de rectifications pourront être adressées par écrit, au secrétariat communal au plus tard la veille de l'assemblée ou être faites verbalement lors de celle-ci. L'assemblée communale se prononcera sur les corrections demandées, sinon le procès-verbal sera approuvé sans lecture.

Fontenais, avril 2014

Le Conseil communal

### Les Genevez

#### Assemblée bourgeoise, mardi 6 mai 2014, à 19 h 30, à la salle communale

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée bourgeoise
2. Décider la vente d'une parcelle de terrain d'environ 1800 m<sup>2</sup>, distraite du feuillet N° 161, propriété de la Bourgeoisie des Genevez, à MM. Gigandet Christian, Donald et Philippe pour l'agrandissement de l'entreprise Gigandet Frères SA et décider des conditions de vente
3. Divers et imprévus

Les Genevez, le 4 avril 2014

Le Conseil de bourgeoisie

### Les Genevez

#### Assemblée communale ordinaire, mardi 6 mai 2014, à 20 h 15, à la salle communale

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée communale
2. Discuter et approuver les comptes 2013 et voter les dépassements budgétaires
3. Prendre connaissance et approuver la nouvelle convention intercommunale liant les communes au Centre de Loisirs des Franches-Montagnes SA
4. Discuter et approuver le nouveau règlement type d'impôt de la commune mixte
5. Prendre connaissance et approuver la modification d'affectation de la parcelle N° 98, sise au lieu-dit « Clos chez Josenat », de zone d'utilité publique (UA) en zone centre A (CA)
6. Discuter et voter le projet de rénovation de la halle polyvalente selon les trois variantes ci-après:
  - a) Isolation thermique avec changement des vitrages, ainsi que le remplacement du système de chauffage par une chaudière à mazout et pose de capteurs solaires thermiques en toiture: crédit de Fr. 450'000.–
  - b) Isolation thermique avec changement des vitrages et remplacement du système de chauffage par une chaudière à pellets: crédit de Fr. 480'000.–
  - c) Isolation thermique avec changement des vitrages et remplacement du système de chauff-

fage par une chaudière à copeaux: crédit de Fr. 590'000.–

Le financement est assuré par un emprunt bancaire et par un prélèvement sur le compte de réserve pour travaux d'entretien de la halle; donner compétence au Conseil communal pour contracter l'emprunt et le consolider à la fin des travaux

7. Information concernant l'étude pour l'installation d'un système de captage solaire photovoltaïque sur la toiture du bâtiment de la halle polyvalente
8. Discuter et voter un crédit de Fr. 50'000.– destiné au financement de la part communale pour la recapitalisation de la Caisse de pensions de la République et Canton du Jura; financement par un emprunt bancaire
9. Discuter et voter un crédit de Fr. 90'000.– pour la viabilisation de l'extension de la zone MA, à l'ouest de la parcelle N° 1522 « Pâturage du Bas »; financement par un emprunt bancaire; donner compétence au Conseil communal pour contracter l'emprunt et le consolider à la fin des travaux
10. Divers et imprévus

La convention mentionnée au point 3 ainsi que le règlement mentionné au point 4 sont déposés publiquement au Secrétariat communal 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée communale où ils peuvent être consultés. Les éventuelles oppositions seront adressées durant le dépôt public, par écrit et dûment motivées, au Secrétariat communal.

Le procès-verbal de l'assemblée mentionné sous chiffre 1 peut être consulté au Secrétariat communal ou sur le site internet [www.lesgenevez.ch](http://www.lesgenevez.ch). Les demandes de compléments ou de rectifications pourront être adressées, par écrit, au Secrétariat communal au plus tard un jour avant l'assemblée ou être faites verbalement lors de celle-ci. L'assemblée communale se prononcera sur les corrections demandées, sinon le procès-verbal sera approuvé sans lecture.

Les Genevez, le 4 avril 2014

Le Conseil communal

## Soyhières

### Entrée en vigueur du règlement concernant les inhumations et le cimetière

Le règlement communal susmentionné, adopté par l'Assemblée communale de Soyhières le 18 février 2014, a été approuvé par le Service des communes le 21 mars 2014.

Réuni en séance du 31 mars 2014, le Conseil communal a décidé de fixer son entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> avril 2014.

Le règlement ainsi que la décision d'approbation peuvent être consultés au Secrétariat communal.

Soyhières, le 31 mars 2014

Au nom du Conseil communal

Le maire: P. Morel

La secrétaire: S. Jolidon

## Val Terbi

### Abrogation de règlement

En date du 25 février 2014, le Conseil général de Val Terbi a décidé d'abroger le règlement sur les corvées de Montsevelier.

Cette abrogation a été approuvée par le Service des communes le 1<sup>er</sup> avril 2014. Elle entre en vigueur avec effet immédiat.

Val Terbi, le 4 avril 2014

Le Conseil communal

## Publications des autorités administratives ecclésiastiques

### Chevenez

#### Assemblée de la commune ecclésiastique catholique-romaine, lundi 28 avril, à 20 h, à la salle de la Maison des Œuvres

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée
2. Comptes 2013
3. Divers

Au nom du Conseil ecclésiastique

La secrétaire: Christine Oeuvray

### Courtedoux

#### Assemblée des comptes de la commune ecclésiastique catholique romaine, jeudi 15 mai 2014, à 20 h, à la salle paroissiale de Courtedoux, maison Saint-Martin

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée;
2. Comptes 2013;
3. Divers.

Courtedoux, le 3 avril 2014

Le Conseil

### Damphreux-Lugnez

#### Assemblée paroissiale ordinaire de la Commune ecclésiastique catholique romaine, mercredi 30 avril 2014, à 20 h 15, à la salle paroissiale de Damphreux

Ordre du jour:

1. Méditation
2. Nomination de 2 scrutateurs
3. Lecture du dernier Procès-verbal
4. Comptes 2013

5. Information concernant les travaux à l'intérieur de l'église
6. Paroles à l'équipe pastorale
7. Divers

Dampfreux, le 3 avril 2014

Conseil de la Commune ecclésiastique  
La secrétaire: J. Terrier

### Fontenais

#### Assemblée de Paroisse le 24 avril 2014, à 20 h 15, à la salle paroissiale

Ordre du jour:

1. Nommer un scrutateur
2. Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière assemblée
3. Présenter et approuver les comptes 2013
4. Voter les dépassements
5. Répartition du bénéfice
6. Divers et imprévus

Le Conseil

### Montfaucon-les Enfers

#### Assemblée ordinaire de la Commune ecclésiastique de Montfaucon, le mardi 22 avril 2014, à 20 h 15, salle paroissiale N° 2

Ordre du jour:

1. Lecture du dernier procès-verbal.
2. Comptes 2013 et dépassement de budget.
3. Voter un crédit de frs 9'000.- pour changement des fenêtres
4. Suppression de l'article 35 al 3 du règlement d'organisation
5. Divers et imprévus

Conseil de la Commune ecclésiastique

La secrétaire: Sophie Périat

### Avis de construction

#### Cornol

Requérant: Francis Beuchat SA, zone industrielle du Pécal 4, 2852 Cornol. Auteur du projet: Arches 2000 SA, architectes HES-UTS-SIA, rte de Rossemaison 100, 2800 Delémont.

Projet: immeuble d'habitation de 5 appartements avec terrasses couvertes et parking en sous-sol, pompe à chaleur géothermique, réduit en annexe sur la parcelle N° 2018 (surface 1213 m<sup>2</sup>), sise au lieu-dit « Sous la Cour ». Zone d'affectation: habitation HAb, plan spécial d'équipement « Sous Ecré ».

Dimensions principales: longueur 19 m 20, largeur 14 m 80, hauteur 10 m 72, hauteur totale 10 m 72. Dimensions du réduit: longueur 4 m 40, largeur 4 m 40.

Genre de construction: murs extérieurs: brique béton, isolation périphérique. Façades: crépissage de teinte pastel. Toiture plate.

Dérogation requise: Art. 88 RCC (hauteur).

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 9 mai 2014 au secrétariat communal de Cornol où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Cornol, le 3 avril 2014

Le Conseil communal

#### Courchapoix

Requérants: Tania et David Dominé, Route de Corban 4, 2825 Courchapoix. Auteur du projet: Ecojura Sàrl, Colline 16a, 2830 Courrendlin.

Projet: transformation de la partie grange du bâtiment N° 4 avec l'aménagement de 2 appartements sur la parcelle N° 955 (surface 1961 m<sup>2</sup>), sise à la route de Corban. Zone d'affectation: Centre CA.

Dimensions principales: existantes.

Genre de construction: murs extérieurs: maçonnerie existante et isolation intérieure, ossature bois et isolation. Façades: crépissage de teinte sable, bardage bois de teinte grise. Couverture: tuiles existantes.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 9 mai 2014 au secrétariat communal de Courchapoix où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Courchapoix, le 7 avril 2014

Le Conseil communal

#### Courgenay

Requérant: Vie d'Entier Sàrl, Case postale 69, 2900 Porrentruy 2. Auteur du projet: Vie d'Entier Sàrl, Case postale 69, 2900 Porrentruy 2.

Projet: maison familiale avec couvert à voitures en annexe contiguë + pompe à chaleur sur la parcelle N° 4806 (surface 3996 m<sup>2</sup>), au lieu-dit « Sur l'Effondras ». Zone d'affectation: Habitation HAe - plan spécial « Sur l'Effondras ».

Dimensions principales: longueur 12 m 51, largeur 8 m 16, hauteur 5 m 20, hauteur totale 9 m 10. Dimensions du couvert à voitures: longueur 7 m 50, largeur 5 m 50, hauteur 3 m 10, hauteur totale 3 m 10.

Genre de construction: murs extérieurs: ossature bois, isolation. Façades: crépissage de teinte blanc cassé. Couverture: tuiles de couleur grise.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 9 mai 2014 au secrétariat communal de Courgenay où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Courgenay, le 7 avril 2014

Le Conseil communal

## Courtételle

Requérants: Cuttat Rachel et Thierry, rue de la Sorne 10, 2852 Courtételle. Auteur du projet: MAWIL architecture, route de Moutier 5, 2800 Delémont.

Projet: maison familiale avec couvert voitures/réduit en annexe contiguë, chauffage bois-pellets, panneaux solaires thermiques en toiture sur la parcelle N° 2211 (surface 672 m<sup>2</sup>), sise au lieu-dit « Impasse du Clos ». Zone d'affectation: Habitation HA.

Dimensions principales: longueur 11 m 31, largeur 10 m 60, hauteur 6 m 60, hauteur totale 6 m 60. Dimensions du couvert voiture/réduit: longueur 11 m 60, largeur 4 m 32, hauteur 2 m 60, hauteur totale 2 m 60.

Genre de construction: murs extérieurs: briques terre cuite, bois et béton, isolation. Façades: bardage bois naturel et béton visible. Toiture plate.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 9 mai 2014 au secrétariat communal de Courtételle où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Courtételle, le 26 mars 2014

Le Conseil communal

## Delémont

Requérant: Comte Bernard Ameublement, ruelle de l'Ecluse 11, 2800 Delémont. Auteur du projet: Villatype SA, Le Champat 2, 2744 Belprahon.

Projet: démolition partielle du bâtiment N° 7 et reconstruction et agrandissement du bâtiment; ouverture de grandes fenêtres en façades Sud, Nord et Ouest sur la parcelle N° 638 (surface 467 m<sup>2</sup>), sise à la ruelle de l'Ecluse. Zone de construction: CC: Zone centre C, centre-gare.

Dimensions: longueur 15 m 10, largeur 9 m 60, hauteur 9 m 20, hauteur totale 9 m 80.

Genre de construction: murs extérieurs: structure bois, isolation, revêtement éternit. Façades: Eternit de couleur gris anthracite. Couverture: tôle sandwich. Chauffage: existant.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au vendredi 9 mai 2014 inclusivement, au Secrétariat de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (art. 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et art. 48 du décret du permis de construire).

Delémont, le 7 avril 2014

Service de l'urbanisme,  
de l'environnement et des travaux publics

[journalofficiel@pressor.ch](mailto:journalofficiel@pressor.ch)

## Delémont

Requérant: VV, Branch of Richemont International SA, Rue St-Georges 7, 2800 Delémont. Auteur du projet: Burri et Partenaires Sàrl, Case postale 2014, 2800 Delémont.

Projet: agrandissement des ateliers de l'usine existante du bâtiment N° 7 (côté Sud-Ouest); changement d'affectation du logement du concierge en une cafétéria et local de pause; installation d'un conteneur préfabriqué (côté Nord-Est) sur les parcelles N°s 2574 (surface 6130 m<sup>2</sup>), 3098 (surface 2391 m<sup>2</sup>), 5165 (surface 7046 m<sup>2</sup>), sises à la rue Saint-Georges. Zone de construction: AA: Zone d'activités A.

Dimensions: longueur: 25 m 30 m, largeur 23 m 80, hauteur 5 m 17. Dimensions du conteneur préfabriqué: longueur 7 m 34, largeur 4 m 87, hauteur 2 m 60.

Genre de construction: murs extérieurs: structure métallique, isolation. Façades: tôle de couleur gris anthracite. Couverture: étanchéité. Chauffage: existant.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au vendredi 9 mai 2014 inclusivement, au Secrétariat de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (art. 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et art. 48 du décret du permis de construire).

Delémont, le 7 avril 2014

Service de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics

## Delémont

Requérants: Messieurs Dec Bernard et Egger Pascal, Grand-Rue 3, 2823 Courcelon. Auteur du projet: Bulani Architecture, Rue de la Fenaison 38, 2800 Delémont.

Projet: construction d'un immeuble de 6 logements; pose de panneaux solaires (env. 30m<sup>2</sup>) et aménagement de places de stationnement sur la parcelle N° 2226 (surface 1119 m<sup>2</sup>), sise à la Rue des Pèlerins. Zone de construction: HAa: Zone d'hab. A, secteur HAa (2 niv).

Dimensions: longueur 22 m, largeur 16 m 80, hauteur 6 m.

Genre de construction: murs extérieurs: brique terre cuite, isolation périphérique. Façades: crépissage de couleur blanc cassé, gris. Couverture: tuiles. Chauffage: gaz.

Dérogation requise: Art. HA2- Degré d'utilisation du sol.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au vendredi 9 mai 2014 inclusivement, au Secrétariat de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (art. 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et art. 48 du décret du permis de construire).

Delémont, le 7 avril 2014

Service de l'urbanisme,  
de l'environnement et des travaux publics

### Haute-Sorne/Bassecourt

Requérant: Swiss Solar Technics SA, Frei J-M, Ruelle Centrale 2, 1963 Vétroz. Auteur du projet: Swiss Solar Technics SA, Frei J-M, Ruelle Centrale 2, 1963 Vétroz.

Projet: installation photovoltaïque sur le toit du bâtiment N° 81 existant sur la parcelle N° 4464 (surface 9089 m<sup>2</sup>), sise à la rue Saint-Hubert. Zone de construction: Zone de sport et de loisirs SAa. Plan spécial: Milieu des Prés de la Crêt.

Dimensions: longueur: 85 m 40, largeur: 2 x 16 m 40, hauteur: 0.04 m.

Genre de construction: couverture: 1500 panneaux solaires photovoltaïques type PANDA 60 Cell de couleur noire.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au jeudi 8 mai 2014 inclusivement, au Secrétariat communal de Haute-Sorne, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement. Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (art. 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et art. 48 du décret du permis de construire).

Haute-Sorne, le 9 avril 2014

Le Conseil communal

### Le Noirmont

Requérante: Caisse de pension de la République et Canton du Jura, Rue Auguste-Cuenin 2, 2900 Porrentruy. Auteure du projet: Caisse de pension de la République et Canton du Jura, Rue Auguste-Cuenin 2, 2900 Porrentruy.

Projet: amélioration thermique du bâtiment N° 23 avec la pose d'une isolation périphérique sur la parcelle N° 1650 (surface 1993 m<sup>2</sup>), sise à la rue du Collège. Zone d'affectation: Habitation HAa.

Dimensions principales: longueur 34 m 50, largeur 11 m 50, hauteur 15 m, hauteur totale 22 m.

Genre de construction: mur existant, isolation, crépisage de teinte jaune pastel, blanc intérieur balcons et grs parapets balcons.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 12.5.2014 au secrétariat communal de Le Noirmont où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Le Noirmont, le 9 avril 2014

Le Conseil communal

### Porrentruy

Requérants: Madame et Monsieur Dollé Benoît & Mazzilli-Dollé Maria, Route de Bressaucourt 5, 2900 Porrentruy. Auteurs du projet: Madame et Monsieur Dollé Benoît & Mazzilli-Dollé Maria, Route de Bressaucourt 5, 2900 Porrentruy.

Projet: construction d'un muret avec barrière et changement de barrière, construction d'un couvert sur les

places de parc et sur la terrasse, construction d'un abri de jardin, sur la parcelle N° 2257 (surface 478 m<sup>2</sup>), sise à la route de Bressaucourt 5. Zone de construction: H2: Zone d'habitation 2 niveaux.

Description:

- changement de la barrière sur le muret existant côté Nord. Construction d'un muret côté Est, hauteur: 30 cm, avec barrière identique à celle posée sur le muret existant.
- Construction d'un couvert sur les places de parc existantes, en façade Nord. Dimensions: longueur: 9 m, largeur: 4 m 60, hauteur: 2 m 20.
- Pose d'un couvert sur la terrasse existante, en façade Sud. Dimensions: longueur: 4 m 50, largeur: 3 m 50, hauteur: 2 m 40.
- Construction d'un abri de jardin, côté Sud. Dimensions: longueur: 3 m 10, largeur: 2 m 60, hauteur: 2 m 12.

Les propriétaires des parcelles voisines N°s 2604 et 2320 ont donné leur accord écrit au projet.

Ces aménagements seront effectués conformément à la demande en permis de construire du 26 mars 2014 et selon plans datés et timbrés par le Service de l'Urbanisme Equipement et Intendance.

Genre de construction: murs extérieurs: inchangés.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au vendredi 9 mai 2014 inclusivement, au Service Urbanisme Equipement Intendance (UEI) où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (art. 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et art. 48 du décret du permis de construire).

Porrentruy, le 7 avril 2014

Service Urbanisme Equipement Intendance (UEI)  
de la Municipalité de Porrentruy

### Porrentruy

Requérants: Madame et Monsieur Müller Gabrielle et Robert, Route de Soulce 16, 2863 Undervelier. Auteurs du projet: Madame et Monsieur Müller Gabrielle et Robert, Route de Soulce 16, 2863 Undervelier.

Projet: rénovation intérieure du bâtiment N° 3 et création d'une cage d'escalier extérieure, sur la parcelle N° 949 (surface 1063 m<sup>2</sup>), sise au chemin de l'Oiselier 3. Zone de construction: H2: Zone d'habitation 2 niveaux.

Description: rénovation intérieure du bâtiment comprenant:

- démolition des murs existants intérieurs. démolition des planchers sur sous-sol et rez-de-chaussée et remplacement de ceux-ci par une dalle béton.
- Isolation du sol, chape ciment 7 cm, carrelage.
- Changement des fenêtres.
- Isolation et étanchéité du toit.
- Création d'une cage d'escalier vitrée extérieure avec puit de lumière. Toit plat avec poutraison, plancher, isolation, étanchéité, gravillon.

Ces aménagements seront réalisés conformément à la demande en permis de construire du 27 mars 2014 et selon plans datés et timbrés par le Service de l'Urbanisme Equipement et Intendance.

Dimensions: bâtiment existant.

Genre de construction: murs extérieurs: inchangés.  
Façades: revêtement inchangé et teinte inchangée.

Toit: inchangé. Chauffage: existant sans modification. Citerne à mazout 3 x 2000 l existante.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au vendredi 9 mai 2014 inclusivement, au Service Urbanisme Equipement Intendance (UEI) où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Porrentruy, le 7 avril 2014

Service Urbanisme Equipement Intendance (UEI)  
de la Municipalité de Porrentruy

### Saignelégier

Requérante: M<sup>me</sup> Patricia Baume, Rue des Rangiers 28A, 2350 Saignelégier. Auteure du projet: M<sup>me</sup> Patricia Baume, Rue des Rangiers 28A, 2350 Saignelégier.

Projet: maison familiale avec couvert / réduit et terrasse couverte en annexes contiguës + pompe à chaleur sur la parcelle N° 1234 (surface 675 m<sup>2</sup>), sise au Chemin des Alisiers. Zone d'affectation: Habitation HA – plan spécial « La Combe ».

Dimensions principales: longueur 12 m, largeur 10 m 50, hauteur 4 m 10, hauteur totale 5 m 10. Dimensions du couvert / réduit: longueur 8 m, largeur 3 m 50. Dimensions de la terrasse couverte: longueur 4 m 50, largeur 3 m.

Genre de construction: murs extérieurs: ossature bois, isolation. Façades: crépissage de teinte blanc cassé. Couverture: tuiles béton de couleur grise.

Dérogation requise: Art. 7 et 17 des prescriptions du plan spécial « La Combe » (indice d'utilisation minimal et couleur de la toiture).

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 9 mai 2014 au secrétariat communal de Saignelégier, 2350 Saignelégier où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Saignelégier, le 4 avril 2014

Le Conseil communal

### Saulcy

Requérant: Willemin Baptiste, Rue de l'Eglise 1, 2873 Saulcy. Auteur du projet: Willemin Baptiste, Rue de l'Eglise 1, 2873 Saulcy.

Projet: rénovation et transformation d'un ancien bâtiment en maison familiale, déconstruction d'un poulailler sur la parcelle N° 1058 (surface 5385 m<sup>2</sup>), sise au chemin des Rosées. Zone d'affectation: Centre Cab.

Dimensions principales: longueur 11 m 33, largeur 7 m 16, hauteur 5 m 50, hauteur totale 8 m 05.

Genre de construction: murs extérieurs: maçonnerie existante, isolation périphérique. Façades: crépissage de teinte blanche. Couverture: tuiles terre cuite de couleur rouge.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 9 mai 2014 au secrétariat communal de Saulcy où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compen-

sation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Saulcy, le 9 avril 2014

Le Conseil communal

## Marchés publics

### Adjudication

#### 1. Pouvoir adjudicateur

##### 1.1 Nom officiel et adresse du pouvoir adjudicateur

**Service d'achat/Entité adjudicatrice:** SI Campus HE-Jura SA p.a. Trésorerie générale

**Service organisateur/Entité organisatrice:** SI Campus HE-Jura SA, à l'attention de M. Christian Froidevaux, rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, Suisse, Tél.: +41 32 420 55 10, E-mail: [si.campus.he@jura.ch](mailto:si.campus.he@jura.ch)

##### 1.2 Genre de pouvoir adjudicateur

Autres collectivités assumant des tâches cantonales

##### 1.3 Mode de procédure choisi

Procédure de gré à gré

##### 1.4 Genre de marché

Marché de travaux de construction

##### 1.5 Soumis à l'accord GATT/OMC, respectivement aux accords internationaux

Oui

#### 2. Objet du marché

##### 2.1 Titre du projet du marché

SI Campus HE Delémont - niveau +3

##### 2.2 Vocabulaire commun des marchés publics

**CPV:** 45210000 - Travaux de construction de bâtiments

#### 3. Décision d'adjudication

##### 3.2 Adjudicataire

###### Liste des adjudicataires

**Nom:** HRS Real Estate SA, rue du Centre 172, 1025 St-Sulpice, Suisse

**Prix:** CHF 6'660'000.00

**Remarque:** Montant hors taxes

##### 3.3 Raisons de la décision d'adjudication

**Raisons:** Adjudication de gré à gré sur la base des articles 17 al. 5 et 30 al. 1<sup>er</sup> de la loi cantonale jurassienne concernant les marchés publics (RSJU 174.1) et de l'article 9 al. 1<sup>er</sup> lettre h de l'ordonnance concernant l'adjudication des marchés publics (RSJU 174.11). Le marché adjugé de gré à gré porte sur la construction d'un étage supplémentaire (niveau +3) pour le futur bâtiment du Campus HE à Delémont, adjugé à HRS Real Estate SA par décision du 2 octobre 2013, étant précisé que cet étage supplémentaire n'est pas prévu pour respecter le programme de l'appel d'offres en procédure ouverte pour la réalisation du Campus HE à Delémont, tel que publié le 27 février 2013, mais vient en sus de ce programme. La publication

du 27 février 2013 prévoyait expressément la possibilité d'adjuger de gré à gré des marchés complémentaires à l'adjudicataire du marché de la construction en entreprise totale du Campus HE de Delémont.

#### 4. Autres informations

##### 4.2 Date de l'adjudication

Date: 09.04.2014

##### 4.5 Indication des voies de recours

Selon l'article 62 de l'ordonnance concernant l'adjudication des marchés publics (RSJU 174.11), la présente décision peut faire l'objet d'un recours à la Chambre administrative du Tribunal cantonal dans les 10 jours à compter du lendemain de la publication.

## Adjudication

### 1. Pouvoir adjudicateur

#### 1.1 Nom officiel et adresse du pouvoir adjudicateur

**Service d'achat/Entité adjudicatrice:** SI Campus HE-Jura SA

**Service organisateur/Entité organisatrice:** SI Campus HE-Jura SA

p.a Trésorerie générale, à l'attention de M. Christian Froidevaux, rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, Suisse, Téléphone: +41 32 420 55 10, E-mail: [si.campus.he@jura.ch](mailto:si.campus.he@jura.ch)

#### 1.2 Genre de pouvoir adjudicateur

Autres collectivités assumant des tâches cantonales

#### 1.3 Mode de procédure choisi

Procédure ouverte

#### 1.4 Genre de marché

Marché de services

#### 1.5 Soumis à l'accord GATT/OMC, respectivement aux accords internationaux

Oui

### 2. Objet du marché

#### 2.1 Titre du projet du marché

Chef de projet pour la construction du Campus HE à Delémont

#### 2.2 Catégorie de services

Catégorie de services CPC: [11] Conseil en gestion et services connexes

#### 2.3 Vocabulaire commun des marchés publics

CPV: 71520000 - Services de conduite des travaux,  
71530000 - Services de conseil en construction

### 3. Décision d'adjudication

#### 3.2 Adjudicataire

##### Liste des adjudicataires

**Nom:** Cougar Management SA, Rue de Genève 17, 1003 Lausanne, Suisse

**Prix:** Fr. 341'460.00

**Remarque:** Montant hors taxes

### 4. Autres informations

#### 4.1 Appel d'offres

**Publication du:** 08.01.2014

**Organe de publication:** Journal officiel de la République et canton du Jura  
Numéro de la publication 803389

#### 4.2 Date de l'adjudication

Date: 06.03.2014

#### 4.5 Indication des voies de recours

La décision d'adjudication a d'ores et déjà été notifiée à tous les soumissionnaires. Le délai de recours est échu.

## Appel d'offres

### 1. Pouvoir adjudicateur

#### 1.1 Nom officiel et adresse du pouvoir adjudicateur

**Service d'achat/Entité adjudicatrice:** République et Canton du Jura - Gouvernement

**Service organisateur/Entité organisatrice:** Service des infrastructures (SIN) - Section des bâtiments et des domaines (SBD), à l'attention de Olivier Eschmann, Rue du 23-Juin 2, 2800 Delémont, Suisse, Téléphone: +41 032 420 53 70, Fax: +41 032 420 53 71, E-mail: [olivier.eschmann@jura.ch](mailto:olivier.eschmann@jura.ch)

#### 1.2 Les offres sont à envoyer à l'adresse suivante

Service des infrastructures (SIN) - Section des bâtiments et des domaines (SBD), à l'attention de Olivier Eschmann, Rue du 23-Juin 2, 2800 Delémont, Suisse, Téléphone: +41 032 420 53 70, Fax: +41 032 420 53 71, E-mail: [olivier.eschmann@jura.ch](mailto:olivier.eschmann@jura.ch)

#### 1.3 Délai souhaité pour poser des questions par écrit

30.04.2014

**Remarques:** L'adjudicateur n'accepte aucune question par téléphone.

#### 1.4 Délai de clôture pour le dépôt des offres

**Date:** 20.05.2014, **Délais spécifiques et exigences formelles:** Seules les offres arrivées à l'adresse du chapitre 1.2 ci-dessus, dans le délai fixé, signées, datées et complètes seront prises en considération. C'est la date du sceau postal qui fait foi. Les offres envoyées après le délai fixé seront exclues de l'adjudication.

#### 1.5 Date de l'ouverture des offres:

**Lieu:** Delémont - Jura - Suisse, **Remarques:** Sans indications

#### 1.6 Genre de pouvoir adjudicateur

Canton

#### 1.7 Mode de procédure choisi

Procédure ouverte

#### 1.8 Genre de marché

Marché de travaux de construction

#### 1.9 Soumis à l'accord GATT/OMC, respectivement aux accords internationaux

Oui

### 2. Objet du marché

#### 2.1 Genre du marché de travaux de construction

Exécution

#### 2.2 Titre du projet du marché

250.20 - INSTALLATIONS SANITAIRES

#### 2.3 Référence / numéro de projet

AV33

#### 2.4 Vocabulaire commun des marchés publics

CPV: 45214000 - Travaux de construction d'établissements d'enseignement et de centres de recherche

**Code des frais de construction (CFC):** 25 - Installations sanitaires

#### 2.5 Description détaillée du projet

AV33 Construction d'un bâtiment scolaire pour le niveau secondaire II.

Exécution du Bâtiment 1, de 5620 m<sup>2</sup> sur 4 niveaux, toiture plate, structure mixte béton - bois, façade en ossature bois.

**2.6 Lieu de l'exécution**

Rue de l'Avenir 33 - 2800 Delémont - Jura - Suisse (CH)

**2.7 Marché divisé en lots?**

Non

**2.8 Des variantes sont-elles admises?**

Oui

**Remarques:** Le candidat doit impérativement présenter une offre complète et joindre la ou les variantes d'exécution, si elles sont admises, dans des documents séparés mais contenues dans la même enveloppe / colis.

Seules son prises en considération les variantes qui respectent parfaitement les conditions des appel d'offres et qui contiennent les éléments nécessaires: devis, descriptif, avant-métrés, dimensionnement, preuve de qualité et de propriété des matériaux et des éléments de construction, plans et autres documents annexes. Seules les variantes d'exécution sont admises, les variantes de projet sont exclues.

**2.9 Des offres partielles sont-elles admises?**

Non

**2.10 Délai d'exécution**

Début 07.07.2014 et fin 31.07.2015

**3. Conditions****3.1 Conditions générales de participation**

Selon l'art. 34, alinéa 1 de l'Ordonnance, ne seront retenues que les offres émanant de soumissionnaires qui respectent les usages locaux et paient les charges sociales conventionnelles. Si l'appel d'offres est soumis à l'OMC, tous les soumissionnaires établis en Suisse ou dans un Etat signataire de l'accord OMC sur les marchés publics qui offre la réciprocité aux entreprises suisses peuvent participer. Dans le cas contraire, seuls les soumissionnaires établis en Suisse peuvent participer.

**3.2 Cautions/garanties**

Selon conditions mentionnés dans les documents d'appel d'offres.

**3.3 Conditions de paiement**

Selon conditions mentionnés dans les documents d'appel d'offres.

**3.4 Coûts à inclure dans le prix offert**

Selon conditions mentionnés dans les documents d'appel d'offres.

**3.5 Communauté de soumissionnaires**

Admises sous certaines conditions mentionnés dans les documents d'appel d'offres.

**3.6 Sous-traitance**

Autorisée sous certaines conditions mentionnés dans les documents d'appel d'offres.

**3.7 Critères d'aptitude**

**conformément aux critères suivants:**

Selon critères mentionnés dans les documents d'appel d'offres.

**3.8 Justificatifs requis**

**conformément aux justificatifs suivants:**

Selon justificatifs requis dans les documents d'appel d'offres.

**3.9 Critères d'adjudication:**

**conformément aux indications suivantes:**

Selon critères mentionnés dans les documents d'appel d'offres.

**3.10 Conditions à l'obtention du dossier d'appel d'offres**

**Déclaration d'acquisition du dossier d'appel d'offre souhaitée jusqu'au:** 20.05.2014

**Prix:** aucun **Conditions de paiement** Voir « autres informations pour l'obtention du dossier d'appel d'offres », point 3.13

**3.11 Langues acceptées pour les offres**

Français

**3.12 Validité de l'offre**

6 mois à partir de la date limite d'envoi

**3.13 Obtention du dossier d'appel d'offres**

sous [www.simap.ch](http://www.simap.ch)

**Dossier disponible à partir du:** 09.04.2014 jusqu'au 20.05.2014

**Langues du dossier d'appel d'offres:** Français  
Autres informations pour l'obtention du dossier d'appel d'offres: Les documents sont intégralement téléchargeables sur le site [www.simap.ch](http://www.simap.ch)

Les documents peuvent également être obtenus sous forme papier auprès du bureau d'architecture Kury Stähelin Architectes SA, à l'att. de M. André Mota, rue de la Vauche 6, 2800 Delémont (Jura, Suisse) tél. +41 32 421 9660, fax +41 32 421 96 65, email: [andre.mota@kurystaehelin.ch](mailto:andre.mota@kurystaehelin.ch), contre paiement d'une participation financière basée sur les frais effectifs.

L'inscription sur [www.simap.ch](http://www.simap.ch) n'équivaut pas à une demande de dossier sous forme papier.

**4. Autres informations****4.1 Conditions pour les pays n'ayant pas adhéré aux accords de l'OMC**

Sans indications

**4.2 Conditions générales**

Selon conditions mentionnés dans les documents d'appel d'offres.

**4.3 Négociations**

Les négociations sur les prix, les remises de prix et les prestations sont interdites.

**4.4 Conditions régissant la procédure**

Selon conditions mentionnés dans les documents d'appel d'offres.

**4.5 Autres indications**

La législation Jurassienne sur les marchés publics peut être téléchargé sur la page jurassienne du SIMAP.CH

**4.6 Organe de publication officiel**

Journal Officiel du Canton du Jura

**4.7 Indication des voies de recours**

Selon l'art. 62 de l'Ordonnance, le présent appel d'offres peut faire l'objet d'un recours à la Chambre administrative du Tribunal cantonal dans les 10 jours à compter du lendemain de la publication.

Vous pouvez envoyer vos publications par courriel à l'adresse:

**[journalofficiel@pressor.ch](mailto:journalofficiel@pressor.ch)**

**jusqu'au lundi 12 heures**

## Appel d'offres

### 1. Pouvoir adjudicateur

#### 1.1 Nom officiel et adresse du pouvoir adjudicateur

**Service d'achat/Entité adjudicatrice:** République et Canton du Jura - Gouvernement

**Service organisateur/Entité organisatrice:** Service des infrastructures (SIN) - Section des bâtiments et des domaines (SBD), à l'attention de Olivier Eschmann, Rue du 23-Juin 2, 2800 Delémont, Suisse,  
Téléphone: +41 032 420 53 70,  
Fax: +41 032 420 53 71,  
E-mail: [olivier.eschmann@jura.ch](mailto:olivier.eschmann@jura.ch)

#### 1.2 Les offres sont à envoyer à l'adresse suivante

Service des infrastructures (SIN) - Section des bâtiments et des domaines (SBD), à l'attention de Olivier Eschmann, Rue du 23-Juin 2, 2800 Delémont, Suisse, Téléphone: +41 032 420 53 70, Fax: +41 032 420 53 71, E-mail: [olivier.eschmann@jura.ch](mailto:olivier.eschmann@jura.ch)

#### 1.3 Délai souhaité pour poser des questions par écrit

30.04.2014  
**Remarques:** L'adjudicateur n'accepte aucune question par téléphone.

#### 1.4 Délai de clôture pour le dépôt des offres

**Date:** 20.05.2014, **Délais spécifiques et exigences formelles:** Seules les offres arrivées à l'adresse du chapitre 1.2 ci-dessus, dans le délai fixé, signées, datées et complètes seront prises en considération. C'est la date du sceau postal qui fait foi. Les offres envoyées après le délai fixé seront exclues de l'adjudication.

#### 1.5 Date de l'ouverture des offres:

**Lieu:** Delémont - Jura - Suisse, **Remarques:** Sans indications

#### 1.6 Genre de pouvoir adjudicateur

Canton

#### 1.7 Mode de procédure choisi

Procédure ouverte

#### 1.8 Genre de marché

Marché de travaux de construction

#### 1.9 Soumis à l'accord GATT/OMC, respectivement aux accords internationaux

Oui

### 2. Objet du marché

#### 2.1 Genre du marché de travaux de construction

Exécution

#### 2.2 Titre du projet du marché

243.10 - CHAUFFAGE

#### 2.3 Référence / numéro de projet

AV33

#### 2.4 Vocabulaire commun des marchés publics

**CPV:** 45214000 - Travaux de construction d'établissements d'enseignement et de centres de recherche

**Code des frais de construction (CFC):** 24 - Chauffage, ventilation, conditionn.d'air,réfrigér.(inst.)

#### 2.5 Description détaillée du projet

AV33 Construction d'un bâtiment scolaire pour le niveau secondaire II.

Exécution du Bâtiment 1, de 5620 m2 sur 4 niveaux, toiture plate, structure mixte béton - bois, façade en ossature bois.

#### 2.6 Lieu de l'exécution

Rue de l'Avenir 33 - 2800 Delémont - Jura - Suisse (CH)

### 2.7 Marché divisé en lots?

Non

### 2.8 Des variantes sont-elles admises?

Oui

**Remarques:** Le candidat doit impérativement présenter une offre complète et joindre la ou les variantes d'exécution, si elles sont admises, dans des documents séparés mais contenues dans la même enveloppe / colis. Seules sont prises en considération les variantes qui respectent parfaitement les conditions des appel d'offres et qui contiennent les éléments nécessaires: devis, descriptif, avant-métrés, dimensionnement, preuve de qualité et de propriété des matériaux et des éléments de construction, plans et autres documents annexes. Seules les variantes d'exécution sont admises, les variantes de projet sont exclues.

### 2.9 Des offres partielles sont-elles admises?

Non

### 2.10 Délai d'exécution

Début 06.10.2014 et fin 31.07.2015

### 3. Conditions

#### 3.1 Conditions générales de participation

Selon l'art. 34, alinéa 1 de l'Ordonnance, ne seront retenues que les offres émanant de soumissionnaires qui respectent les usages locaux et paient les charges sociales conventionnelles. Si l'appel d'offres est soumis à l'OMC, tous les soumissionnaires établis en Suisse ou dans un Etat signataire de l'accord OMC sur les marchés publics qui offre la réciprocité aux entreprises suisses peuvent participer. Dans le cas contraire, seuls les soumissionnaires établis en Suisse peuvent participer.

#### 3.2 Cautions/garanties

Selon conditions mentionnés dans les documents d'appel d'offres.

#### 3.3 Conditions de paiement

Selon conditions mentionnés dans les documents d'appel d'offres.

#### 3.4 Coûts à inclure dans le prix offert

Selon conditions mentionnés dans les documents d'appel d'offres.

#### 3.5 Communauté de soumissionnaires

Admises sous certaines conditions mentionnés dans les documents d'appel d'offres.

#### 3.6 Sous-traitance

Autorisée sous certaines conditions mentionnés dans les documents d'appel d'offres.

#### 3.7 Critères d'aptitude

**conformément aux critères suivants:**

Selon critères mentionnés dans les documents d'appel d'offres.

#### 3.8 Justificatifs requis

**conformément aux justificatifs suivants:**

Selon justificatifs requis dans les documents d'appel d'offres.

#### 3.9 Critères d'adjudication:

**conformément aux indications suivantes:**

Selon critères mentionnés dans les documents d'appel d'offres.

#### 3.10 Conditions à l'obtention du dossier d'appel d'offres

**Déclaration d'acquisition du dossier d'appel d'offre souhaitée jusqu'au:** 20.05.2014

**Prix:** aucun

**Conditions de paiement:** Voir « autres informations pour l'obtention du dossier d'appel

d'offres», point 3.13

### 3.11 Langues acceptées pour les offres

Français

### 3.12 Validité de l'offre

6 mois à partir de la date limite d'envoi

### 3.13 Obtention du dossier d'appel d'offres

sous [www.simap.ch](http://www.simap.ch)

Dossier disponible à partir du: 09.04.2014 jusqu'au 20.05.2014

Langues du dossier d'appel d'offres: Français  
**Autres informations pour l'obtention du dossier d'appel d'offres:** Les documents sont intégralement téléchargeables sur le site [www.simap.ch](http://www.simap.ch)

Les documents peuvent également être obtenus sous forme papier auprès du bureau d'architecture Kury Stähelin Architectes SA, à l'att. de M. André Mota, rue de la Vauche 6, 2800 Delémont (Jura, Suisse)  
 tél. +41 32 421 9660,  
 fax +41 32 421 96 65,  
 email: [andre.mota@kurystaehelin.ch](mailto:andre.mota@kurystaehelin.ch), contre paiement d'une participation financière basée sur les frais effectifs.

L'inscription sur [www.simap.ch](http://www.simap.ch) n'équivaut pas à une demande de dossier sous forme papier.

## 4. Autres informations

### 4.1 Conditions pour les pays n'ayant pas adhéré aux accords de l'OMC

Sans indications

### 4.2 Conditions générales

Selon conditions mentionnés dans les documents d'appel d'offres.

### 4.3 Négociations

Les négociations sur les prix, les remises de prix et les prestations sont interdites.

### 4.4 Conditions régissant la procédure

Selon conditions mentionnés dans les documents d'appel d'offres.

### 4.5 Autres indications

La législation Jurassienne sur les marchés publics peut être téléchargé sur la page jurassienne du SIMAP.CH

### 4.6 Organe de publication officiel

Journal Officiel du Canton du Jura

### 4.7 Indication des voies de recours

Selon l'art. 62 de l'Ordonnance, le présent appel d'offres peut faire l'objet d'un recours à la Chambre administrative du Tribunal cantonal dans les 10 jours à compter du lendemain de la publication.

bâtiments et des domaines (SBD), à l'attention de Olivier Eschmann, Rue du 23-Juin 2, 2800 Delémont, Suisse, Téléphone: +41 032 420 53 70, Fax: +41 032 420 53 71, E-mail: [olivier.eschmann@jura.ch](mailto:olivier.eschmann@jura.ch)

### 1.3 Délai souhaité pour poser des questions par écrit

30.04.2014

**Remarques:** L'adjudicateur n'accepte aucune question par téléphone

### 1.4 Délai de clôture pour le dépôt des offres

**Date:** 20.05.2014, **Délais spécifiques et exigences formelles:** Seules les offres arrivées à l'adresse du chapitre 1.2 ci-dessus, dans le délai fixé, signées, datées et complètes seront prises en considération. C'est la date du sceau postal qui fait foi. Les offres envoyées après le délai fixé seront exclues de l'adjudication.

### 1.5 Date de l'ouverture des offres:

Lieu: Delémont - Jura - Suisse, Remarques: Sans indications

### 1.6 Genre de pouvoir adjudicateur

Canton

### 1.7 Mode de procédure choisi

Procédure ouverte

### 1.8 Genre de marché

Marché de travaux de construction

### 1.9 Soumis à l'accord GATT/OMC, respectivement aux accords internationaux

Oui

## 2. Objet du marché

### 2.1 Genre du marché de travaux de construction

Exécution

### 2.2 Titre du projet du marché

244.10 - VENTILATION

### 2.3 Référence / numéro de projet

AV33

### 2.4 Vocabulaire commun des marchés publics

b 45214000 - Travaux de construction d'établissements d'enseignement et de centres de recherche

**Code des frais de construction (CFC):** 244 - Installations de ventilation

### 2.5 Description détaillée du projet

AV33

Construction d'un bâtiment scolaire pour le niveau secondaire II.

Exécution du Bâtiment 1, de 5620 m2 sur 4 niveaux, toiture plate, structure mixte béton - bois, façade en ossature bois.

### 2.6 Lieu de l'exécution

Rue de l'Avenir 33 - 2800 Delémont - Jura - Suisse (CH)

### 2.7 Marché divisé en lots?

Non

### 2.8 Des variantes sont-elles admises?

Oui

**Remarques:** Le candidat doit impérativement présenter une offre complète et joindre la ou les variantes d'exécution, si elles sont admises, dans des documents séparés mais contenues dans la même enveloppe / colis.

Seules son prises en considération les variantes qui respectent parfaitement les conditions des appel d'offres et qui contiennent les éléments nécessaires: devis, descriptif, avant-métrés, dimensionnement, preuve de qualité et de propriété des matériaux et des éléments de construction, plans et autres documents

## Appel d'offres

### 1. Pouvoir adjudicateur

#### 1.1 Nom officiel et adresse du pouvoir adjudicateur

**Service d'achat/Entité adjudicatrice:** République et Canton du Jura - Gouvernement

**Service organisateur/Entité organisatrice:** Service des infrastructures (SIN) - Section des bâtiments et des domaines (SBD), à l'attention de Olivier Eschmann, Rue du 23-Juin 2, 2800 Delémont, Suisse,  
 Téléphone: +41 032 420 53 70,  
 Fax: +41 032 420 53 71,  
 E-mail: [olivier.eschmann@jura.ch](mailto:olivier.eschmann@jura.ch)

#### 1.2 Les offres sont à envoyer à l'adresse suivante

Service des infrastructures (SIN) - Section des

annexes. Seules les variantes d'exécution sont admises, les variantes de projet sont exclues.

### 2.9 Des offres partielles sont-elles admises?

Non

### 2.10 Délai d'exécution

Début 14.07.2014 et fin 31.07.2015

## 3. Conditions

### 3.1 Conditions générales de participation

Selon l'art. 34, alinéa 1 de l'Ordonnance, ne seront retenues que les offres émanant de soumissionnaires qui respectent les usages locaux et paient les charges sociales conventionnelles. Si l'appel d'offres est soumis à l'OMC, tous les soumissionnaires établis en Suisse ou dans un Etat signataire de l'accord OMC sur les marchés publics qui offre la réciprocité aux entreprises suisses peuvent participer. Dans le cas contraire, seuls les soumissionnaires établis en Suisse peuvent participer.

### 3.2 Cautions/garanties

Selon conditions mentionnés dans les documents d'appel d'offres.

### 3.3 Conditions de paiement

Selon conditions mentionnés dans les documents d'appel d'offres.

### 3.4 Coûts à inclure dans le prix offert

Selon conditions mentionnés dans les documents d'appel d'offres.

### 3.5 Communauté de soumissionnaires

Admises sous certaines conditions mentionnés dans les documents d'appel d'offres.

### 3.6 Sous-traitance

Autorisée sous certaines conditions mentionnés dans les documents d'appel d'offres.

### 3.7 Critères d'aptitude

**conformément aux critères suivants:**

Selon critères mentionnés dans les documents d'appel d'offres.

### 3.8 Justificatifs requis

**conformément aux justificatifs suivants:**

Selon justificatifs requis dans les documents d'appel d'offres.

### 3.9 Critères d'adjudication:

**conformément aux indications suivantes:**

Selon critères mentionnés dans les documents d'appel d'offres.

### 3.10 Conditions à l'obtention du dossier d'appel d'offres

**Déclaration d'acquisition du dossier d'appel d'offre souhaitée jusqu'au:** 20.05.2014

**Prix:** aucun

**Conditions de paiement:** Voir « autres informations pour l'obtention du dossier d'appel d'offres », point 3.13

### 3.11 Langues acceptées pour les offres

Français

### 3.12 Validité de l'offre

6 mois à partir de la date limite d'envoi

### 3.13 Obtention du dossier d'appel d'offres

sous [www.simap.ch](http://www.simap.ch)

**Dossier disponible à partir du:** 09.04.2014 jusqu'au 20.05.2014

**Langues du dossier d'appel d'offres:** Français

**Autres informations pour l'obtention du dossier d'appel d'offres:** Les documents sont intégralement téléchargeables sur le site [www.simap.ch](http://www.simap.ch)

Les documents peuvent également être obtenus sous forme papier auprès du bureau d'architecture Kury Stähelin Architectes SA, à l'att. de M. André Mota, rue de la Vauche 6, 2800 Delémont (Jura, Suisse)  
tél. +41 32 421 9660,  
fax +41 32 421 96 65,  
email: [andre.mota@kurystaehelin.ch](mailto:andre.mota@kurystaehelin.ch), contre paiement d'une participation financière basée sur les frais effectifs.

L'inscription sur [www.simap.ch](http://www.simap.ch) n'équivaut pas à une demande de dossier sous forme papier.

## 4. Autres informations

### 4.1 Conditions pour les pays n'ayant pas adhéré aux accords de l'OMC

Sans indications

### 4.2 Conditions générales

Selon conditions mentionnés dans les documents d'appel d'offres.

### 4.3 Négociations

Les négociations sur les prix, les remises de prix et les prestations sont interdites.

### 4.4 Conditions régissant la procédure

Selon conditions mentionnés dans les documents d'appel d'offres.

### 4.5 Autres indications

La législation Jurassienne sur les marchés publics peut être téléchargé sur la page jurassienne du SIMAP.CH

### 4.6 Organe de publication officiel

Journal Officiel du Canton du Jura

### 4.7 Indication des voies de recours

Selon l'art. 62 de l'Ordonnance, le présent appel d'offres peut faire l'objet d'un recours à la Chambre administrative du Tribunal cantonal dans les 10 jours à compter du lendemain de la publication.

## Appel d'offres

### 1. Pouvoir adjudicateur

#### 1.1 Nom officiel et adresse du pouvoir adjudicateur

**Service d'achat/Entité adjudicatrice:** République et Canton du Jura - Gouvernement

**Service organisateur/Entité organisatrice:**

Service des infrastructures (SIN) - Section des bâtiments et des domaines (SBD), à l'attention de Olivier Eschmann, Rue du 23-Juin 2, 2800 Delémont, Suisse,

Téléphone: +41 032 420 53 70,

Fax: +41 032 420 53 71,

E-mail: [olivier.eschmann@jura.ch](mailto:olivier.eschmann@jura.ch)

#### 1.2 Les offres sont à envoyer à l'adresse suivante

Service des infrastructures (SIN) - Section des bâtiments et des domaines (SBD), à l'attention de Olivier Eschmann, Rue du 23-Juin 2, 2800 Delémont, Suisse, Tél.: +41 032 420 53 70,

Fax: +41 032 420 53 71,

E-mail: [olivier.eschmann@jura.ch](mailto:olivier.eschmann@jura.ch)

#### 1.3 Délai souhaité pour poser des questions par écrit

30.04.2014

**Remarques:** L'adjudicateur n'accepte aucune question par téléphone.

#### 1.4 Délai de clôture pour le dépôt des offres

**Date:** 20.05.2014, **Délais spécifiques et exigences formelles:** Seules les offres arrivées à l'adresse du chapitre 1.2 ci-dessus, dans le

délai fixé, signées, datées et complètes seront prises en considération. C'est la date du sceau postal qui fait foi. Les offres envoyées après le délai fixé seront exclues de l'adjudication.

- 1.5 Date de l'ouverture des offres:**  
**Lieu:** Delémont - Jura - Suisse, **Remarques:**  
Sans indications
- 1.6 Genre de pouvoir adjudicateur**  
Canton
- 1.7 Mode de procédure choisi**  
Procédure ouverte
- 1.8 Genre de marché**  
Marché de travaux de construction
- 1.9 Soumis à l'accord GATT/OMC, respectivement aux accords internationaux**  
Oui
- 2. Objet du marché**
- 2.1 Genre du marché de travaux de construction**  
Exécution
- 2.2 Titre du projet du marché**  
231.20 - INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES
- 2.3 Référence / numéro de projet**  
AV33
- 2.4 Vocabulaire commun des marchés publics**  
**CPV:** 45214000 - Travaux de construction d'établissements d'enseignement et de centres de recherche  
**Code des frais de construction (CFC):** 23 - Installations électriques
- 2.5 Description détaillée du projet**  
AV33 Construction d'un bâtiment scolaire pour le niveau secondaire II.  
Exécution du Bâtiment 1, de 5620 m<sup>2</sup> sur 4 niveaux, toiture plate, structure mixte béton - bois, façade en ossature bois.
- 2.6 Lieu de l'exécution**  
Rue de l'Avenir 33 - 2800 Delémont - Jura - Suisse (CH)
- 2.7 Marché divisé en lots?**  
Non
- 2.8 Des variantes sont-elles admises?**  
Oui  
**Remarques:** Le candidat doit impérativement présenter une offre complète et joindre la ou les variantes d'exécution, si elles sont admises, dans des documents séparés mais contenues dans la même enveloppe / colis.  
  
Seules son prises en considération les variantes qui respectent parfaitement les conditions des appel d'offres et qui contiennent les éléments nécessaires: devis, descriptif, avant-métrés, dimensionnement, preuve de qualité et de propriété des matériaux et des éléments de construction, plans et autres documents annexes. Seules les variantes d'exécution sont admises, les variantes de projet sont exclues.
- 2.9 Des offres partielles sont-elles admises?**  
Non
- 2.10 Délai d'exécution**  
Début 30.06.2014 et fin 31.07.2015
- 3. Conditions**
- 3.1 Conditions générales de participation**  
Selon l'art. 34, alinéa 1 de l'Ordonnance, ne seront retenues que les offres émanant de soumissionnaires qui respectent les usages locaux et paient les charges sociales conventionnelles.

Si l'appel d'offres est soumis à l'OMC, tous les soumissionnaires établis en Suisse ou dans un Etat signataire de l'accord OMC sur les marchés publics qui offre la réciprocité aux entreprises suisses peuvent participer. Dans le cas contraire, seuls les soumissionnaires établis en Suisse peuvent participer.

- 3.2 Cautions/garanties**  
Selon conditions mentionnés dans les documents d'appel d'offres.
- 3.3 Conditions de paiement**  
Selon conditions mentionnés dans les documents d'appel d'offres.
- 3.4 Coûts à inclure dans le prix offert**  
Selon conditions mentionnés dans les documents d'appel d'offres.
- 3.5 Communauté de soumissionnaires**  
Admises sous certaines conditions mentionnés dans les documents d'appel d'offres.
- 3.6 Sous-traitance**  
Autorisée sous certaines conditions mentionnés dans les documents d'appel d'offres.
- 3.7 Critères d'aptitude conformément aux critères suivants:**  
Selon critères mentionnés dans les documents d'appel d'offres.
- 3.8 Justificatifs requis conformément aux justificatifs suivants:**  
Selon justificatifs requis dans les documents d'appel d'offres.
- 3.9 Critères d'adjudication: conformément aux indications suivantes:**  
Selon critères mentionnés dans les documents d'appel d'offres.
- 3.10 Conditions à l'obtention du dossier d'appel d'offres**  
**Déclaration d'acquisition du dossier d'appel d'offre souhaitée jusqu'au:** 20.05.2014  
Prix: aucun  
**Conditions de paiement:** Voir «autres informations pour l'obtention du dossier d'appel d'offres», point 3.13
- 3.11 Langues acceptées pour les offres**  
Français
- 3.12 Validité de l'offre**  
6 mois à partir de la date limite d'envoi
- 3.13 Obtention du dossier d'appel d'offres**  
sous [www.simap.ch](http://www.simap.ch)  
**Dossier disponible à partir du:** 09.04.2014 jusqu'au 20.05.2014  
**Langues du dossier d'appel d'offres:** Français  
**Autres informations pour l'obtention du dossier d'appel d'offres:** Les documents sont intégralement téléchargeables sur le site [www.simap.ch](http://www.simap.ch)  
Les documents peuvent également être obtenus sous forme papier auprès du bureau d'architecture Kury Stähelin Architectes SA, à l'att. de M. André Mota, rue de la Vauche 6, 2800 Delémont (Jura, Suisse)  
tél. +41 32 421 9660,  
fax +41 32 421 96 65,  
email: [andre.mota@kurystaehelin.ch](mailto:andre.mota@kurystaehelin.ch),  
contre paiement d'une participation financière basée sur les frais effectifs.
- L'inscription sur [www.simap.ch](http://www.simap.ch) n'équivaut pas à une demande de dossier sous forme papier.

**4. Autres informations****4.1 Conditions pour les pays n'ayant pas adhéré aux accords de l'OMC**

Sans indications

**4.2 Conditions générales**

Selon conditions mentionnés dans les documents d'appel d'offres.

**4.3 Négociations**

Les négociations sur les prix, les remises de prix et les prestations sont interdites.

**4.4 Conditions régissant la procédure**

Selon conditions mentionnés dans les documents d'appel d'offres.

**4.5 Autres indications**

La législation Jurassienne sur les marchés publics peut être téléchargé sur la page jurassienne du SIMAP.CH

**4.6 Organe de publication officiel**

Journal Officiel du Canton du Jura

**4.7 Indication des voies de recours**

Selon l'art. 62 de l'Ordonnance, le présent appel d'offres peut faire l'objet d'un recours à la Chambre administrative du Tribunal cantonal dans les 10 jours à compter du lendemain de la publication.

**Appel d'offres**

THERMORESEAU-PORRENTRUUY SA met en soumission, selon une procédure ouverte parmi les entreprises de génie civil qualifiées, le marché simple suivant:

**Ouvrage:**

**RÉALISATION DES VOIES ET AIRES DE CIRCULATION; DES RÉSEAUX TECHNIQUES SOUTERRAINS DE LA CENTRALE THERMIQUE «SUR ROCHE DE MARS» À PORRENTRUUY** comprenant le terrassement de fouilles et la pose de conduites, la réalisation des voies de circulation et de places en enrobé bitumineux ainsi que l'aménagement de bassins de rétention et d'infiltration.

A titre indicatif, les quantités principales pour la réalisation de ces travaux sont les suivantes:

- Surface chaussée et places en revêtement bitumineux 3'600 m<sup>2</sup>
- Canalisations d'évacuation des eaux usées DN 200-315 (double manteau) 70 m'
- Canalisations d'évacuation des eaux usées DN 200 60 m'
- Canalisations d'évacuation des eaux de ruissellement de chaussées DN 250-315 380 m'
- Canalisations d'évacuation des eaux claires DN 250 250 m'
- Conduites électriques PE 120/132 (longueur fouilles) 120 m'
- Conduite de distribution d'eau potable et de défense incendie (longueur fouilles) 350 m'
- Conduites chauffage (longueur fouilles) 170 m'
- Bassin de rétention et d'infiltration des eaux 1 p.
- Bassins d'infiltration des eaux 2 p.

**Délai pour l'exécution du marché:**

Date prévisible du début des travaux; août 2014

Durée prévue des travaux; 15 semaines

**Communautés de soumissionnaires:**

Admises, mais à désigner en tant que telles. Cas échéant, la solidarité entre partenaires sera exigée.

**Lieu et date de remise des dossiers et de dépôt des offres:**

a) **Inscription obligatoire jusqu'au 14 avril 2014 inclus** (par courrier, courriel ou par fax).

b) **Adresse pour les inscriptions et consultation des dossiers:**

BUCHS & PLUMEY SA, ingénierie, rue de la Rochette 9, 2900 Porrentruy  
Tél. 032 465 11 00 - Fax 032 465 11 05  
E-Mail: *info@buchs-plumey.ch*

c) **Envoi des dossiers de soumission:**

16 avril 2014

d) **Dépôt des offres:**

Mercredi 7 mai 2014 jusqu'à 12h00.

Les offres entièrement remplies sont à déposer à l'adresse ci-après avec la mention

\_Centrale thermique « Sur Roche de Mars » GC 2\_

Les offres incomplètes, ne contenant pas tous les prix, justificatifs et documents exigés, modifiées ou hors délai seront éliminées.

e) **Adresse pour le dépôt des offres:**

THERMORESEAU-PORRENTRUUY SA  
77, route de Belfort  
2900 Porrentruy

f) **Langue du marché:**

Français

**Conditions de paiement:**

Versement d'acomptes jusqu'à concurrence de 90% des travaux effectués, le solde après réception des travaux et remise d'un cautionnement solidaire selon les articles 181 et ss de la norme SIA 118.

**Critères d'adjudication:**

Selon le dossier de soumission.

**Mode d'acquisition:**

Contrat d'entreprise.

**Offres partielles:**

Refusées.

**Variantes:**

Admises uniquement en complément d'une offre de base complète.

**Validité de l'offre:**

9 mois.

**Conditions générales de l'offre (dans leur ordre de priorité):**

a) Normes SIA 118 et VSS

b) Autres normes et directives en vigueur relatives au marché mis en soumission

Porrentruy, le 4 avril 2014

Le maître d'ouvrage:

THERMORESEAU-PORRENTRUUY SA

La direction des travaux:

BUCHS & PLUMEY SA, Ingénierie, 2900 Porrentruy